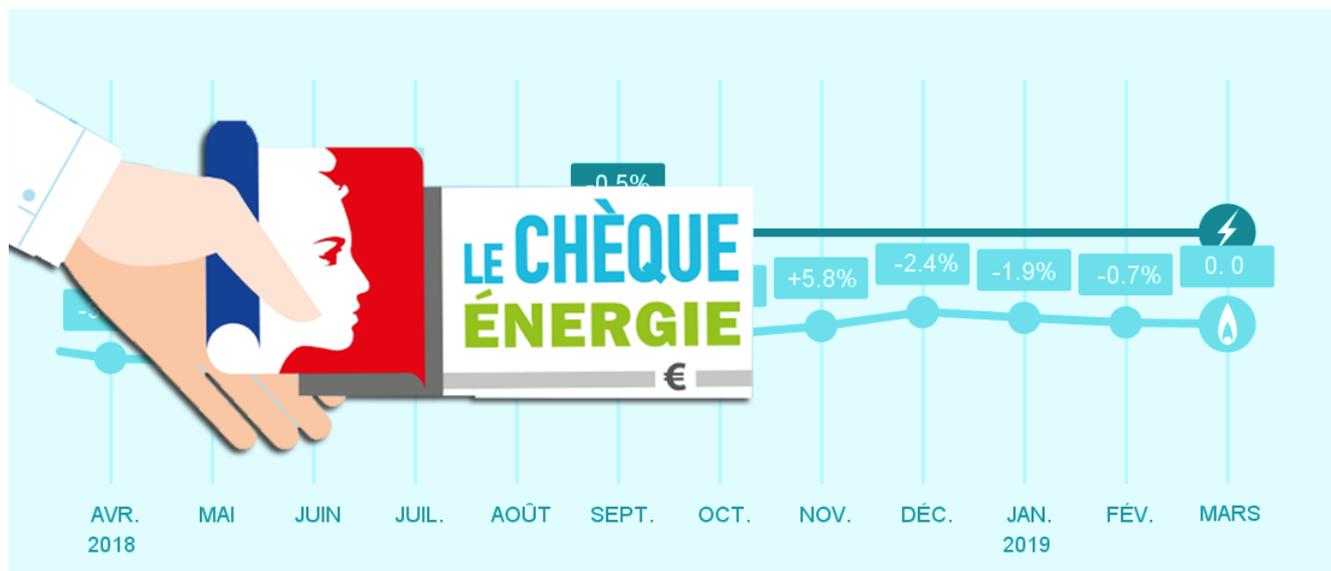


Actualité



Evolution du prix du gaz et chèque énergie

Evolution du prix du gaz

En mars 2019, les tarifs réglementés de gaz naturel d'ENGIE n'évoluent pas conformément à l' [arrêté tarifaire du 30 janvier 2019](#) publié sur [Legifrance](#).

Pour les mois à venir, les évolutions moyennes seront les suivantes :

Mois	Evolution
Mars	0 %
Avril	-1,9 %
Mai	-0,6 %
Juin	-0,45 %

Pour mesurer l'évolution du montant de votre facture annuelle aux tarifs réglementés depuis 2008, je

consulte :

- > [La calculette « Evolution du prix du gaz »](#)
- > [La calculette « Evolution du prix de l'électricité »](#)

Chèque énergie

Si vous avez reçu un chèque énergie en 2018, celui n'est **valable que jusqu'au 31 mars 2019**. Après cette date, il ne sera plus utilisable.

- > *Pour en savoir plus sur le chèque énergie, je consulte notre fiche pratique : [Le chèque énergie](#)*
- > *Je peux également consulter le site du gouvernement <https://chequeenergie.gouv.fr/>.*

Le [calendrier prévisionnel de l'envoi des chèques énergie par département](#) est également disponible.

Un numéro vert est à la disposition des bénéficiaires : 0 805 204 805 (Service et appel gratuits).



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits